



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	18
Représentée :	1
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 087-218710705-20260321-DL_2026_22-DE

2026/22

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salles des Fêtes sous la Présidence de Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : : 17 mars deux mil vingt-six.

Présents : Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Chaumont Marie-Claude, Auzemery Laurent, Giannoni Virginie, Pagnou Pascal, Quette Pierre, Moulaine Charles, Gaspard Céline, Reauly Paola, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absente excusée : Lecointre Marie-France donne procuration à Chaumont Marie-Claude

Secrétaire de séance : Giannoni Virginie

Objet : Élection du représentant au Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) – Représentant au Secteur territorial Énergies EST

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La Commune doit désigner 1 représentant pour siéger au Secteur territorial Énergies EST du SEHV. Il est précisé que seul un représentant titulaire est à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721 2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de désigner Monsieur Pascal Pagnou, pour représenter la Commune de Nieul au Secteur Territorial Énergies EST du SEHV.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.